

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 121/2023

Nous, Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu la pétition du 27 septembre 2023, par laquelle l'entreprise NOYELLE Benjamin Rénovation Couverture Zinguerie, domiciliée 2372 chemin du Rossignol à BERTHEN, demande l'autorisation de mettre en place une benne, face à l'habitation de Monsieur et Madame MAHIEU, 26 rue de la Libération, les 4 et 5 octobre 2023.

Vu la Loi du 21 mai 1966, le règlement général du 16 mars 1872,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTONS :

Article 1er : Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux compris dans le paragraphe unique ci-dessus visé et aux conditions spéciales suivantes :

* avis favorable sous la condition de pose d'une signalisation temporaire, de chaque côté de la benne,

* Mise en place de panneaux signalant les travaux à chaque extrémité de la chaussée.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée aux pétitionnaires.

Fait à CAESTRE, le 27 septembre 2023

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

